

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

PRESIDENCE DU CONSEIL D'ETAT

CHANCELLERIE

 ECRET N° 75/86 du 25/2/75

portant nomination à titre exceptionnel
dans l'Ordre du Dévouement Congolais.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,
PRESIDENT DU CONSEIL D'ETAT.

VU la Constitution ;

VU le Décret 60/203 du 28 Juillet 1960, portant création de l'Ordre
du Dévouement Congolais ;

VU le Décret 60/205 du 28 Juillet 1960, fixant les modalités d'attri-
butions du Dévouement Congolais ;

 E C R E T E :

ARTICLE 1er : Sont nommés à titre exceptionnel dans l'Ordre du Dévouement Congolais :

AU GRADE DE GRAND-OFFICIER

Monsieur KAUL MELEDJE CLEMENT, Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères
de Côte d'Ivoire

AU GRADE D'OFFICIER

Capitaine HOULAI, Chef Parc Auto Présidence de la République de Côte
d'Ivoire

Capitaine OULAI, Chef Adjoint de la Milice Présidentielle de Côte
d'Ivoire

Monsieur BEDI

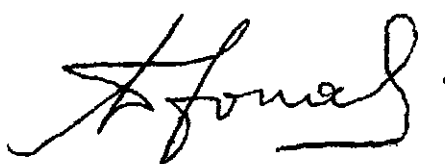
Monsieur KOFFI POKOU, Chargé de Missions à la Présidence de Côte d'Ivoire

Monsieur FANNY

ARTICLE 2 : Il ne sera pas fait application des dispositions du Décret
60/205 du 28 Juillet 1960, en ce qui concerne le règlement des droits
de Chancellerie.

ARTICLE 3 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel de la
République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera./.-

Fait à Brazzaville, le 25 Février 1975



LE COMMANDANT Marien N'GOUABI.-

1/2